

N° ADM/2021/86

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	16 novembre 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 novembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49

Séance du lundi 22 novembre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h45), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 19h40), M. Richard ZEIGER, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Evelyn TRESCARTES, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAIN
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Fonctionnement et tarifs de la plateforme de mobilité des séniors

ADM/2021/86

Conseil communautaire du
22 novembre 2021

Objet : Fonctionnement et tarifs de la plateforme de mobilité des seniors

Vu la délibération n° ADM/2021/14 du Conseil communautaire du 31 mars 2021,

Considérant que la Communauté de communes du Jovinien porte un projet d'expérimentation d'une plateforme de mobilité des seniors visant à proposer aux personnes âgées de plus de 70 ans et rencontrant des difficultés pour se déplacer, un service de mobilité pour favoriser l'accès aux soins et aux actions de prévention, lutter contre l'isolement social et faciliter les démarches de la vie quotidienne ;

Considérant que cette plateforme de mobilité se déploie depuis le 1^{er} novembre 2021 sur les territoires de la Communauté de Communes du Jovinien et de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (via la Maison France Services des Vallées de la Vanne) ;

Considérant que cette plateforme est gérée par un groupement de prestataires composé de Transdev et de Mobil'éco, dans le cadre d'un marché public ;

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien bénéficie, pour 2021, d'un soutien financier de 60 000 € de la part du Conseil départemental dans le cadre de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie ;

Considérant que les publics pouvant bénéficier de la plateforme sont les personnes âgées de plus de 70 ans, résidant dans l'une des communes de la Communauté de Communes du Jovinien et de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe ;

Considérant que les motifs de déplacement éligibles sont les suivants :

- Se rendre à une action de prévention,
- Se rendre à un rendez-vous avec un professionnel de santé,
- Faire ses courses, se rendre chez des commerçants, au marché,
- Effectuer ses démarches administratives.

Considérant que les déplacements doivent avoir lieu au sein des territoires de la Communauté de Communes du Jovinien et de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, hormis pour les rendez-vous médicaux pour lesquels les déplacements hors communautés de communes sont autorisés ;

Considérant que la plateforme de mobilité des seniors fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi matin, et que son accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;

Considérant que les réservations de transports s'effectuent par téléphone et doivent être effectuées au maximum la veille avant 12h00 (ou le vendredi avant 12h00 pour les transports du lundi), et qu'en cas d'annulation après ce délai, le trajet sera compté ;

Considérant la saisine du comité technique ;

Considérant que ce service est payant pour les usagers et qu'il convient d'en fixer les tarifs et les modalités de paiement,

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les modalités de tarification suivantes :

- La mise en place d'une carte multi-trajets nominative permettant à l'usager d'effectuer jusqu'à dix trajets seuls ou jusqu'à vingt trajets à plusieurs ;

- Un trajet correspond à un déplacement entre le domicile de la personne et le lieu sur lequel elle doit se rendre (un aller-retour correspond ainsi à deux trajets) ;
- Les deux premiers trajets sont gratuits ;
- Le montant de la carte est de 20,00 € (vingt euros), ce qui équivaut à deux euros par trajet seul et un euro par trajet à plusieurs ;
- L'obtention de la carte est proposée à l'utilisateur lors de la réservation par téléphone, elle lui est délivrée par le conducteur lors du transport, la carte est ensuite conservée par l'utilisateur et présentée au conducteur lors de chaque trajet ;
- Le paiement s'effectue sur facture envoyée au domicile de l'utilisateur.

Ce service est expérimenté jusqu'en juin 2022 dans le cadre du projet financé par la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités tarifaires proposées
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif au fonctionnement de la plateforme de mobilité des seniors.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le 06/12/2021



ID : 089-248900938-20211206-ADM_2021_86-DE